

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
--

A l'occasion de la vente de votre bien immobilier, votre notaire aura besoin des documents suivants pour commencer la prise en charge du dossier :

1) Quelle que soit la nature du bien vendu, il faudra fournir à votre notaire :

- *le titre de propriété du bien
- *la copie des pièces d'identité des propriétaires
- *les diagnostics techniques liés au bien vendu, en cours de validité
- *la liste des travaux réalisés sur le bien immobilier, les factures afférentes, et les attestations d'assurance décennales des artisans, si les travaux sont concernés par cette garantie.
- *les autorisations d'urbanisme obtenues pour la réalisation des travaux concernés par la nécessité d'une autorisation d'urbanisme.
- *le bail en cours si le bien est loué
- *le congé du locataire si le bien n'est plus loué

2) Si le bien vendu est soumis au régime de la copropriété :

- *la copie du règlement de copropriété et les modificatifs
- *les trois derniers PV des assemblées générales des copropriétaires
- *le dernier appel de charges de copropriété
- *le nom et les coordonnées du syndic

3) si le bien vendu se situe dans un lotissement :

- *le nom et les coordonnées du président de l'association syndicale qui gère les espaces communs du lotissement
- * le dernier appel de charges de lotissement s'il y en a
- *les 3 derniers PV des assemblées générales des colotis

Selon la situation, votre notaire vous demandera des documents et informations complémentaires.